

Le gouvernement a récemment annoncé un train de mesures sur la reconnaissance du statut des réfugiés et a fait part de son intention de régler à brève échéance le cas des réfugiés en attente. Le comité n'a pas eu l'occasion d'étudier attentivement ces mesures. Il tient cependant à réaffirmer que le Canada doit continuer à accorder automatiquement asile aux personnes qui fuient des persécutions, pendant qu'on vérifie si elles ont droit au statut de réfugié. À cet égard, il est particulièrement important que le Canada continue d'accueillir généreusement les réfugiés d'Amérique centrale victimes d'actes de répression et de violence. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris la décision d'accorder à tous les requérants le droit à une audition.

Outre qu'il a une politique nationale d'aide aux réfugiés, le Canada est un des plus ardents défenseurs des organismes internationaux qui viennent en aide aux réfugiés, comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge. Nous approuvons tout à fait cette politique et nous recommandons fortement d'aller plus loin dans cette voie. Même si le Canada appuie fortement les initiatives du HCR, il n'est pas représenté à la direction de cet organisme. Le gouvernement devrait faire des pressions pour que des Canadiens soient nommés à des postes de direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il pourrait alors participer à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés et à la résolution de questions de politique. Il faudrait notamment définir ce que l'on entend par «réfugié» en vertu des accords internationaux, ainsi que les droits et les responsabilités des pays hôtes.

Malgré tous les efforts de la communauté internationale, il arrive que l'aide aux réfugiés crée une situation semi-permanente de dépendance sociale internationale à cause de l'existence de vastes camps de réfugiés. En outre, ces camps font naître un sentiment d'amertume et de ressentiment chez les réfugiés et suscitent une vive hostilité parmi les citoyens des pays hôtes. On a porté à l'attention du comité une initiative prometteuse à cet égard. L'ACDI a beaucoup contribué à un projet du HCR et de la Banque mondiale visant à assurer une source de revenu aux réfugiés afghans au Pakistan. Il s'agissait d'un projet de réfection de routes et de reboisement conçu de façon à profiter aux réfugiés et au pays d'accueil tout en répondant aux besoins des Pakistanais. Des discussions sont en cours pour la mise en oeuvre de la deuxième phase du projet. Nous souhaitons vivement que le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux réfugiés, comme celui qui existe pour les réfugiés afghans au Pakistan; nous y voyons un excellent exemple de projet destiné à aider les réfugiés à être aussi autonomes et productifs que possible, pendant qu'ils attendent leur rapatriement ou leur installation en permanence dans un pays d'accueil.

Le rôle premier du comité consiste à recommander des orientations et des principes généraux. Dans ce genre d'étude, il est évidemment impossible d'examiner les nombreux cas particuliers auxquels ces principes s'appliquent. Dans le domaine des droits de la personne, toutefois, trois cas méritent qu'on s'y arrête : l'Afghanistan, l'Afrique du Sud et l'Amérique centrale.

L'Afghanistan

En raison de l'extrême brutalité dont sont victimes les Afghans, nous recommandons que le Canada accorde une aide généreuse aux réfugiés afghans, tant sur le plan humanitaire que sur celui de l'assistance au développement. Le Comité de surveillance d'Helsinki, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et d'autres organisations d'excellente réputation qui défendent les droits de la personne ont amassé